Conseil Municipal du 26 mars 2015

Ordre du jour

1. Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015
2. Aménagement sécurité au titre de la répartition du produit des amendes de police 2014
3. Classement de voies communales : intégration des nouvelles voiries
4. Mise en vente d'un véhicule communal
5. Information sur les marchés supérieurs à 20 000 € HT conclus au titre de l'année 2014
6. Organigramme des services municipaux : adoption
7. Mise à jour du tableau des effectifs
8. Décisions du Maire prises par délégations du conseil Municipal (art. L2122-22 du CGCT)
9. Questions diverses

COMPTE RENDU

L'an deux mille quinze, le vingt six mars, à *vingt heures,* le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix huit mars deux mille quinze, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 25
Monsieur CHENEAU François - Madame ARDEOIS Martine - Monsieur OUISSE Louis - Madame SALMON Sandrine - Monsieur KLEIN Rémy - Madame PICOT Marie-Andrée - Messieurs LE ROUX Jean-Pierre - PONTACQ Patrick - Madame OLIVEIRA Angélique – Monsieur RIAUD Didier - Madame DELALANDE Claire - Messieurs HAUGOU Thomas - ROULET Jean-Paul - Madame POTEREAU Laury - Monsieur GIRARDEAU Alain - Madame LECAMP Yveline - Monsieur NICOLLET Jean-Marc - Madame RIOT Michelle - Messieurs BAUDICHAUD Ghislain - LETERRIER Philippe - Madame ALBERT Viviane - Monsieur CHAZAL Alain - Madame MORICLET Claudine - Monsieur DELALANDE Mikaël - Madame MISIN Christine

Etaient excusés avec pouvoir : 4
Madame AUFFRET Anne (procuration à Monsieur CHENEAU François)
Madame BRULE Nathalie (procuration à Monsieur GIRARDEAU Alain)
Monsieur PLANCQ Jean-Luc (procuration à Monsieur PONTACQ Patrick)
Madame COICADAIN Cécile (procuration à Monsieur OUISSE Louis)

Secrétaire de séance : Monsieur RIAUD Didier

****

A l'issue de l'appel, Monsieur le Maire propose d'examiner le compte rendu du conseil municipal du 12 février 2015 ? Y a-t-il des observations sur ce compte-rendu ?

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD
Je voulais vous remercier pour « le petit clin d'œil » à mon papa qui a été fait sur le compte rendu, puisqu'effectivement c'est bien moi qui représentait Jean-Marc NICOLLET et non pas Claude BAUDICHAUD, même s'il a été présent pendant une vingtaine d'années. Il vous remercie d'avoir pensé à lui…

Monsieur le Maire
C'est noté.

Monsieur Rémy KLEIN
Une correction a été envoyée par mail par le secrétariat général.

Monsieur le Maire
En tenant compte de cette correction, le compte rendu du 12 février est **ADOPTE**.

Nous allons tout de suite aborder le 1er point inscrit à l'ordre du jour qui est le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015.

Je vous rappelle que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, en vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif de la ville. Ce débat fournit des informations sur l'évolution de la situation financière de la collectivité locale et permet de discuter des orientations budgétaires qui seront retenues dans le budget primitif. Il est présenté sous forme d'une note comparative des exercices passés et d'une analyse synthétique permettant de dégager des grandes orientations pour l'exercice futur.

Vous avez reçu un document de synthèse concernant ce débat d'orientation budgétaire.

La commission des Finances a procédé à l'examen de la situation. Nous allons faire une lecture, peut être pas exhaustive, mais une présentation du sens des documents qui vous sont présentés.

Pour élaborer notre budget, il faut d'abord tenir compte des perspectives économiques pour l'année qui arrive, dans la mesure où ces perspectives économiques ont des incidences sur l'activité des entreprises et donc de nos recettes. Elles ont également des incidences sur les taux des marchés, et ces taux sont importants dans une commune qui est endettée comme la nôtre. Ces éléments ont également des incidences sur les recettes des ménages, sur les revenus des ménages, sur l'évolution de la hausse des prix. Tous ces éléments doivent être pris en considération lors de l'élaboration d'un budget

****

Délibération n° 1 : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Il est rappelé à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants en vertu de l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Il fournit des informations sur l'évolution de la situation financière de la collectivité locale et permet de discuter des orientations budgétaires qui seront retenues dans le budget primitif. Il est présenté sous forme d'une note comparative des exercices passés et d'une analyse synthétique permettant de dégager des grandes orientations pour l'exercice futur.

Proposition

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'engager le débat sur les orientations budgétaires pour 2015 à l'appui du rapport de présentation joint en annexe pour les budgets suivants :

- Budget général,
- Budget annexe du Centre d'accueil des travailleurs en déplacement "Les Tainières".

La commission des Finances, réunie le 16 mars dernier, a émis un avis favorable à ces orientations budgétaires pour 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Lorsque ce municipe a débuté, nous ne pouvions ignorer que l'un des principaux sujets concernerait les finances. Nous en connaissons les causes ; certaines sont anciennes comme les emprunts qui n'étaient pas du tout toxiques à l'époque, certaines causes sont un peu plus récentes et datent du précédent municipe comme les investissements importants et les choix de gestion qui sont ceux de l'ensemble d'une équipe majoritaire. Nous le savons, nous l'avons compris et aujourd'hui nous sommes tous élus à ce conseil, nous devons tous être solidaires de la situation de notre commune : revenir à l'essentiel et aller vers une situation plus saine.

Nous avons pris peur sur certaines de vos décisions antérieures, comme l'appel à un consultant pour le recrutement du DGS et les travaux d'organisation des services mais aujourd'hui vous nous présentez ces orientations qui montrent des signes encourageants pour la suite. Sur ces propositions, soyons clairs, il y a encore de trop nombreuses charges qui augmentent mais ces augmentations semblent ralentir, c'est bon signe. Nous interprétons ainsi le retour de Monsieur CHAUVAT comme un élément rationnel de gestion ; quitte à payer un salaire, autant qu'il soit utile aux payeurs, c'est-à-dire aux Dongeois. De plus, les dossiers que Monsieur CHAUVAT supporte nous semblent pertinents pour l'économie dongeoise, en travaillant sur les dépenses énergétiques ou sur la continuité des aides pour les temps d'activités périscolaires. Peut être que nous pourrions aller plus loin dans les synergies avec la CARENE pour que nous atteignons ou conservions un niveau d'expertise élevé au service de la commune, avec des budgets maîtrisés : je pense par exemple à la maintenance informatique pour renforcer nos compétences locales et éviter les ennuis déjà rencontrés par nos voisins Briérons.

Concernant les produits, le tableau est toujours aussi complexe. Nos financeurs participent à cette complexité, vu les échéances annoncées pour fixer le montant de dotations, mais vous n'y êtes pour rien. Nous souhaitons juste illustrer par ces mots

qu'il n'y a pas grand chose de fait au-dessus pour faciliter le travail des mairies… Toujours est-il que cette proposition d'orientation budgétaire s'appuie sur une stabilité des taux d'imposition pour les taxes locales et donc une relative stabilité des prélèvements dans les poches des Dongeois. Nous vous en remercions.

Pour conclure, nous sommes tous d'accord : la situation financière de la commune est très préoccupante. Notre ville va avoir de nombreux défis à relever dans les années à venir, notamment l'adaptation des services publics à l'évolution de la population alors que l'avenir de son poumon économique, la raffinerie, est toujours dans le flou. Il faudra donc bien veiller à ne pas laisser dépérir des équipements, ni la qualité des services offerts aux Dongeois par les agents municipaux, ni étouffer le dynamisme économique associatif, cher à notre commune. La bonne santé de nos finances est donc indispensable.

L'orientation que vous proposez est bien de revenir à l'essentiel : chasser les dépenses superflues et ne pas solliciter à nouveau les Dongeois. Nous resterons donc très attentifs et vigilants sur le budget primitif que vous nous soumettrez prochainement. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire
Merci pour cette intervention.

Je pense qu'effectivement, les priorités que tu as exprimées sont tout à fait dans la même ligne que celles que j'ai exposées. Le constat des causes est identique et l'analyse des perspectives d'amélioration est identique.

Je voudrais simplement apporter un élément complémentaire d'information sur la mutualisation. Effectivement, les problèmes informatiques sont importants, de plus en plus complexes dans nos collectivités parce qu'il y a des logiciels à utiliser et souvent, nous n'avons pas le choix. Je prends l'exemple de la télétransmission des décisions au contrôle de légalité. Cela nécessite que des logiciels soient installés dans nos services, que les agents soient formés, il faut payer les logiciels ainsi que leur mise à jour. Les fournisseurs de logiciels qui ont le monopole nous facturent des mises à jour qui sont à faire par nos propres services à l'aide de manuels. Si ces mises à jour ne sont pas installées, les services en sont pénalisés ; c'est un problème récurrent pour beaucoup de communes.

Pour ce qui concerne l'idée de mutualisation avec la CARENE, c'est une idée séduisante, j'en ai parlé en réunions avec les vice-présidents et les maires. Il faut savoir que la CARENE n'a pas de service informatique autonome, la CARENE est déjà en mutualisation avec la ville de ST NAZAIRE qui en a les compétences. La CARENE n'est qu'un prolongement. La ville de ST NAZAIRE ne peut pas se mutualiser avec les autres collectivités. Il faut penser à toutes nos collectivités. Nous sommes tous en recherche de solutions de mutualisation, de recherche de solutions de sécurisation, d'intervention rapide pour dépanner nos systèmes lorsqu'ils sont en panne ou défaillants pour assurer la continuité des services publics.

Je pense qu'il faut approfondir les discussions entre maires, communes. Je me rends compte aujourd'hui que chacun a son petit « dépanneur bricoleur » dans son coin. Nous connaissons la complexité des systèmes informatiques que nous sommes obligés d'utiliser dans les communes. On ne peut plus gérer l'informatique comme il y a 10 ans.

Au sein des services techniques, tout le monde en est parfaitement conscient et persuadé et nous n'allons pas recruter un professionnel pour DONGES parce que cela serait disproportionné et injustifié dans nos circonstances financières actuelles. Néanmoins, il faut que nous trouvions une solution, si possible en mutualisation, pour étaler le coût sur un nombre suffisant de collectivités et que nous sécurisions nos

systèmes informatiques par un service de proximité. Je pense que c'est une priorité que j'ai exposée et que je continuerai d'exposer. Ce que vient de dire Ghislain, ne fait que conforter l'avis que je porterai auprès des maires de la CARENE.

Madame Christine MISIN

Le débat d'orientation budgétaire qui nous est présenté ce soir par l'équipe municipale majoritaire, nous donne les tendances pour le futur, tout en faisant le bilan du budget passé, permettant d'évaluer la santé financière de notre commune. Et nous l'avons compris, le fil conducteur pour cette année encore sera le problème de la dette à apurer.

Oui**,** la dette, qui pour certains**,** ne serait qu'un «coup de BLUFF 2014 » ! Et ce, malgré l'annonce par les services de l'Etat d'une dégradation importante avec pour constats, début 2014 :

* 9 bordereaux de mandats en attente pour plus de 800 000.00 €, avec des retards de paiement des fournisseurs à plus de 3 mois (dont commerçants et artisans Dongeois),

* l'OSCD qui s'était vu rejeter un versement de 400 000.00 € pour trésorerie insuffisante,

* le collège de DONGES qui attendait depuis des mois, les paiements dus,

* des crédits de trésorerie, le 23 mai 2014, juste suffisants pour payer les salaires sans les charges, mais des pénalités de retard des organismes sociaux,

Heureusement, il y a eu un déblocage anticipé de la participation de la CARENE.

Les chiffres sont là, indiscutables, il est urgent de cesser le déni de réalité. L'intelligence c'est aussi de savoir reconnaître ses erreurs.

Le réalisme doit prendre le pas, et ce, au-delà des palabres de bandes rivales, On assiste déjà sur le plan national à un désastre. Je le redis ce soir, **«** être de gauche » ne doit pas empêcher d'être gestionnaire.

Nous en avons d'ailleurs eu la preuve durant la mandature d'Alain PICOT. N'en déplaise à certains, il avait présenté un bilan financier sain, tout en permettant des investissements importants. C'est donc que c'est possible.

A la présentation de ce DOB, nous reconnaissons certains efforts. Une volonté de continuer de diminuer la dette, avec un remboursement de 1.3 millions pour l'année, dont 465 000 € de frais financiers qui pèsent lourd évidemment, (en comparaison, en 2011, nous avions 263 000 €), une volonté de ne pas emprunter pour retrouver des ressources propres, nécessaire à l'investissement avec la volonté de passer en dessous des 10 millions pour début 2016**.**

Une volonté aussi de réduire certains frais de fonctionnements. Monsieur PONTACQ annonçait lors de la commission finances sa volonté de travailler sur les économies d'énergie. En revanche, nous restons plus mitigés sur l'annonce faite d'avoir contenu le chiffre de frais de personnel à + 1.6% en comparaison aux années précédentes, car pour nous, ce chiffre relève surtout de circonstances qui ne sont pas du fait de l'équipe municipale majoritaire : diminution des charges sociales, économie de 3 mois de salaires et charges d'un DGS, économie qui se retrouvera d'ailleurs pour l'année 2015, conséquence d'un manque d'anticipation du départ du DGS.

Nous notons, pour 2014, une augmentation de frais réels de fonctionnement de + 4.3% même si, à votre décharge, vous subissez l'augmentation du compte « frais financiers» de + 14,9% et l'augmentation du compte « primes et assurances » à +12% en 2014.

Mais le changement devrait s'opérer et permettre une économie pour 2015, puisque vous avez décidé de résilier le contrat qui nous liait avec l'assureur lituanien. Soi-disant qu'il était mieux placé, mais avec une franchise de 5 000 €, la ville s'est privée de la couverture de petits délits et accidents, ce qui touche principalement la commune.

La loi de finances pour 2015 fixe la baisse des dotations de l'Etat à -8,8% pour 2015 (au lieu de -3.6% pour 2014). La dotation globale de fonctionnement passe en 2015 à 439 000 € contre 699 000 € en 2014, soit – 260 000 €. A cela s'ajoutent pour 2015 :

* la contribution incendie : 495 954 € toujours aussi démesurée ;

* la montée en puissance du FPIC : 160 000 € soit + 69 000 €.

Tous ces points font ressortir un effort significatif pour 2015, et cela devra s'ajouter encore d'économies en perspective à réaliser, pour éviter la facilité du levier fiscal.

Nous prenons donc bonne note de ce débat d'orientation budgétaire, et nous attendons la présentation du budget primitif, qui nous éclairera mieux sur les choix retenus par l'équipe municipale majoritaire. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Mikaël DELALANDE
Je ne vais pas revenir sur le document que vous nous avez projeté ; c'est un panorama très complet. Je ne vais pas revenir sur les éléments pertinents que Christine vient de donner.

L'environnement économique du pays est défavorable, ce qui impacte les collectivités. La politique de redressement des comptes publics avec les efforts portés, notamment sur les collectivités, ne facilite pas la gestion de celle-ci. Cette situation connue, prévue et prévisible s'ajoute à nos difficultés, l'endettement ne donnant aucune marge de manœuvre pour cette année. Le comble c'est que le poids de nos contributions, comme le SDIS sera encore calculé sur un potentiel fiscal fictif, considérant DONGES comme une commune « riche ».

Nous attendons le débat primitif pour connaître la stratégie financière qui devra être basée sur la maîtrise de nos dépenses, afin de permettre de maintenir un niveau de service à la population qui a bien compris les enjeux et la situation dongeoise. Une maîtrise de nos dépenses pour permettre les investissements nécessaires, ce n'est pas de l'idéologie, c'est du bon sens, c'est la raison qui doit l'emporter.

Monsieur Alain CHAZAL
Comme le veut la législation, nous évoquons ce soir le débat d'orientation budgétaire pour DONGES. C'est dans un contexte international et national contraint que celui-ci se déroule. En effet, les injonctions de la Commission Européenne de maintenir les déficits à 3 % des PIB des pays de la zone euro, les obligent à contracter leurs budgets par d'importantes mesures d'austérité. La GRECE, le PORTUGAL et même l'ESPAGNE en sont les premières victimes. La FRANCE et ses collectivités locales n'y échappent pas et DONGES en subit donc les conséquences. Le pacte de responsabilité, CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) représente 30 milliards pour les entreprises et les employeurs en général. L'ambition de réduire la part des dépenses publiques dans le PIB de 56,4 % de celui-ci en 2014 à 54,5 % en 2017, cela veut dire 50 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités vont passer de 56,8 milliards à 45,8 milliards en 2017, une baisse de 20 % des dotations aux collectivités locales en trois ans équivalente à 11 milliards d'euros sur tout le territoire national, c'est absolument considérable. On le voit, la Loi de Finances 2015 du Gouvernement impose donc des économies drastiques aux communes au travers, entre autres, de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Pour DONGES, comme indiqué sur le document fourni, en 2014 la DGF s'élevait à 626 343 € et en 2015 elle est estimée à 439 057 €, soit une diminution de plus de 187 000 €.

Quand on sait que plus de 70 % des investissements de notre pays sont réalisés par les collectivités locales et donc les communes, quand on sait que ces investissements sont créateurs d'emplois notamment dans le BTP et quand on voit le taux de chômage dans notre pays aujourd'hui, on en a eu la confirmation ces jours ci, on est en droit de s'interroger sur le bien-fondé de cette politique austéritaire. Ce ne sont pas les effets des péréquations verticales de la dotation de solidarité rurale et de la dotation de solidarité urbaine, ni même l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire de près de 205 000 € qui corrigeront cette baisse des subsides de l'Etat.

En effet, d'autres charges importantes continuent d'augmenter régulièrement comme le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, le FPIC, qui, comme nous nous en étions fortement inquiétés lors de sa mise en place, passe de 52 242 € en 2013 à 91 402 € en 2014 pour une estimation à environ 160 000 € en 2015, soit plus 68 600 €. A cela s'ajoute la contribution du SDIS qui avoisine maintenant les 500 000 €. Enfin, l'inflation des dépenses communales appelées « panier du maire » ne cesse de progresser à un rythme supérieur à celui de l'inflation générale du pays. Comme prévu, le FCTVA s'est élevé en 2014 à 855 600 €, il sera en 2015 d'environ 290 000 €. Ce FCTVA est la récupération d'une partie de la TVA payée par la commune sur les investissements en 2013 et 2014, entre autres la construction de la nouvelle maternelle. Quand une commune n'investit pas, vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur le Maire, elle ne récupère évidemment pas la TVA.

La dette communale commence à s'estomper petit à petit et sa structure fait encore apparaître un taux de 30 % d'emprunts dit « toxiques » en référence à la charte de bonne conduite Gissler.

Lors d'un précédent Conseil Municipal, vous nous avez indiqué vouloir renégocier ces 2 emprunts structurés. Dans le document présenté ce soir, nous n'avons pas d'indication sur les incidences budgétaires de cette renégociation. Nous aurons sans doute cette information lors d'un prochain Conseil Municipal.

Concernant la fiscalité, vous indiquez ensuite que l'objectif au niveau de l'élaboration du budget 2015 est d'éviter de recourir à une hausse des taux de la fiscalité. Les recettes fiscales de DONGES, sommes de la taxe d'habitation du foncier bâti et du foncier non bâti sont attendues en augmentation de 65 181 € à 2 907 413 €, soit plus de 2,24 %. Nous prenons donc acte de votre décision. DONGES reste donc dans la fourchette basse des taux d'imposition des trois taxes parmi les communes de la CARENE.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le document présenté est réduit à sa portion congrue. Nous regrettons de ne pas y voir apparaître les prévisions budgétaires, notamment au chapitre 12 concernant les charges de personnel. En effet, le bénéfice de l'audit diligenté auprès du Cabinet de Monsieur URFIN nous aurait apporté des précisions sur son travail. D'autre part, le passage en Réseau d'Education Prioritaire ne sera pas sans conséquence sur le budget communal et notamment sur les charges de personnel, si vous mettez en place la politique que vous avez annoncée en faveur des écoles.

Concernant enfin les investissements, nous nous félicitons de la mise à disposition de nouveaux locaux pour le Secours Populaire, nouveaux locaux mieux adaptés aux bénévoles et aux bénéficiaires de l'association dongeoise.

Comme nous l'avons dit plus haut, les finances de la commune sont très contraintes et comme vous l'indiquez dans le document présenté, je vous cite que le niveau

d'équipement actuel de la commune et sa situation financière conduisent à modérer l'investissement et à le limiter au gros entretien du patrimoine. Les investissements en équipements d'hier nous permettent bien de souffler aujourd'hui.

Nous aurons donc dans les prochaines semaines à étudier le budget 2015 où nous nous prononcerons sur vos propositions. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire
Je pense Monsieur CHAZAL que votre intervention est partielle, qu'elle ne tient pas compte de tous les critères.

Vous avez parlé de la Commission Européenne, de la situation de la GRECE, de l'ESPAGNE, du PORTUGAL, du CICE, de la politique austéritaire. Vous nous avez parlé d'éléments de contexte national et de contexte international, mais il manque ce que les autres intervenants, ce que les orateurs précédents ont exposé, c'est-à-dire la crise communale des finances publiques, c'est l'élément essentiel de nos difficultés. Les éléments nationaux de baisse des dotations de l'Etat, les éléments de diminution de tout ce qui est transfert de fonds entre collectivités ou de l'État aux collectivités, ce sont des données qui s'appliquent à toutes les communes de France, et cela n'empêche pas certaines communes d'être bien gérées, d'avoir pu investir de façon raisonnée, de satisfaire les besoins de la population, sans être surendettées.

S'il y a un problème aujourd'hui dans nos finances, ce n'est pas à cause de la Commission Européenne au de la zone euro, c'est parce qu'il y a eu des choix qui ont été faits au niveau communal qui nous ont mis dans « le mur », et cet élément là, je ne l'ai pas entendu, Monsieur CHAZAL, dans votre exposé. Ce sont 12 millions d'euros de dette en 2014 qui nous plaçaient en situation de rupture que Madame MISIN a pu rappeler sur des éléments factuels que je ne conteste bien évidemment pas. C'est quand même le résultat de certains choix qui ont été opérés et qui nous ont placés dans l'incapacité d'investir raisonnablement en 2014, et qui vont encore une fois nous placer en 2015 dans l'incapacité de répondre à toutes les demandes qui sont faites.

Vous nous dites que les investissements qui ont été faits à la fin du dernier mandat, sont des investissements prometteurs et qui vont aujourd'hui satisfaire les besoins. Comment peut-on dire cela de façon raisonnable ?

L'école maternelle qui a coûté plus de 6 millions d'euros, ce qui est un prix incroyable pour une école de seulement 10 classes, qui a été inaugurée en septembre 2013 et qui, à la rentrée scolaire de 2015, est déjà sous-dimensionnée.

Comment n'a-t-on pas anticipé l'évolution de la population Dongeoise sur le long terme ? Pourquoi ce choix d'investissement aussi étriqué ? Les Dongeois ne le comprennent pas. Ce que je dis, c'est le reflet d'une incompréhension générale. Quand on nous a dit que l'ancienne municipalité d'avant 2008 n'avait pas anticipé les besoins… Que n'a-t-on pas dimensionné les investissements en fonction de l'évolution de la population ? Ce n'est pas le classement de la commune en Réseau d'Education Prioritaire qui est à l'origine de cela. Il y a une évolution sur le long terme de la population dongeoise. Je le dis dans les commissions, à tous nos partenaires extérieurs et je vous le redis ce soir, la population de DONGES est passée de 6 782 habitants en 2007 à 7 399 habitants en 2012, chiffre officiel depuis le 1er janvier 2015.

S'il y a eu cette hausse de population qui fait qu'aujourd'hui DONGES a plus d'habitants que MONTOIR DE BRETAGNE, c'est un phénomène qui était prévisible, qui devait être anticipé dans tous les choix d'investissement, car la hausse de

population est due à l'arrivée de nouveaux habitants sur notre territoire, à la délivrance des permis de construire qui ont été rendus possible par le Plan Local d'Urbanisme approuvé en février 2008.

C'est donc dû à une arrivée de population, très majoritairement de jeunes couples avec enfants qui ont immédiatement des besoins au niveau de la petite enfance, des écoles maternelles, primaires, du périscolaire, de l'accueil de loisirs sans hébergement, des équipements culturels et sportifs. Et tout cela n'a pas été anticipé de façon satisfaisante et nous nous retrouvons dans l'incapacité de répondre à tous ces nouveaux besoins, car il y a eu des investissements hasardeux non financés par autre chose que par des emprunts qui ont été faits et des investissements qui ne répondent même pas aux besoins scolaires.

Aujourd'hui, Martine ARDEOIS, la commission scolaire et le service scolaire de la ville travaillent d'arrache-pied pour trouver des solutions acceptables pour la rentrée scolaire 2015, car cette rentrée scolaire 2015, malgré la nouvelle maternelle qui a été construite à 6 millions d'euros, n'était pas assurée sans des travaux importants, sans des réaffectations importantes, ce qui génère des décisions compliquées à mettre en place. Mais encore une fois, le niveau d'investissement de la commune en 2014 ne permettait pas, loin de là, de faire face à l'évolution prévisible des besoins du service public.

Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons, que nous avons hérité. C'est un élément très important ; nous sommes en train de préparer l'évolution des besoins sur le futur, la planification, la programmation de ces besoins et de penser à l'avenir, notamment au niveau scolaire, car les quartiers de DONGES vont continuer à se développer, sans doute à un rythme plus modéré que ces dernières années, mais vont continuer à se développer du fait de la construction de nouveaux logements sociaux, de logements privés, de logements individuels. Il faudra donc adapter les services publics de la petite enfance, du scolaire à cette évolution.

Voilà les priorités que nous aurons, et l'obligation d'anticipation à laquelle nous devrons faire face, compte tenu du fait que ces anticipations n'ont pas eu lieu malheureusement en 2014. La dette élevée ne se justifie pas par des investissements qui auraient placé la commune en état parfaitement de répondre à toutes les demandes. La dette élevée s'explique par des choix hasardeux, qui nous obligent aujourd'hui à des décisions difficiles.

En l'absence d'interventions, le débat est clos puisqu'il n'ait pas suivi d'un vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➡ **PREND ACTE** du Débat d'Orientation budgétaire pour 2015 relatif au Budget général et au Budget annexe du Centre d'accueil des travailleurs en déplacement "Les Tainières".

****

Délibération n° : 2 : Aménagement sécurité au titre de la répartition du produit des amendes de police 2014

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Le Conseil Général subventionne certains aménagements de sécurité proposés par la Collectivité au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Dans la continuité des différents aménagements de sécurité déjà réalisés sur la commune, l'équipe municipale a décidé de renforcer la sécurité dans les villages du Pavillon, du Perron et de Maca.

Les comptages routiers réalisés en 2011 montrent que plus de la moitié des usagers roulent au delà de la vitesse règlementaire autorisée, à savoir 50 km/h.

Les villages du Pavillon, du Perron et de Maca sont des hameaux très urbanisés à quelques kilomètres du centre ville ; ils se situent sur un axe très fréquenté en direction des pôles d'attractivité du centre ville.

Aussi, l'objectif de l'aménagement consiste :

* à sécuriser les voies communales empruntées, par une diminution de la vitesse avec l'implantation multiple de dispositifs.

A ce titre, il est proposé :

* La mise en place de dispositifs de type coussins berlinois implantés à différents endroits.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

* d'approuver le programme relatif à ces travaux estimés à 17 000 € HT, soit 20 400 € TTC

* de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour cet aménagement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

Je vous précise que ces travaux de sécurité sont la continuité de ce qui avait été commencé. Les services avaient préparé depuis 2011 ce travail et nous allons le mettre en œuvre cette année.

Monsieur le Maire

Je voudrais rajouter et confirmer, à toutes fins utiles, que le fait que je sois l'un des riverains de la route concernée, n'est absolument pour rien dans ce choix, mais je préfère « prévenir que guérir » ; ce sont des travaux qui étaient planifiés de longue date, à cet endroit, je n'ai rien demandé. Je veux prévenir par avance toute tentation et on sait qu'il peut y en avoir, toute tentation d'interprétation malveillante et quand je dis prévenir, c'est prévenir. Les choses étant dites ce soir, je pense que je n'aurai pas besoin de les redire deux fois…

Monsieur Mikaël DELALANDE

Nous allons approuver la délibération sur les mesures de sécurité à prendre suite à des comptages réalisés. En revanche, nous souhaiterions connaître, lors d'une commission, l'ensemble des problématiques sur la commune, même si un inventaire a déjà été fait. Nous souhaiterions également connaître l'état de la voirie communale. Nous aimerions savoir si les riverains ont été concertés, car dans bien des cas, les demandeurs se plaignent ensuite des inconvénients de ce genre de dispositifs, à savoir les coussins berlinois.

Monsieur Louis OUISSE
Les riverains nous ont contactés ; Monsieur CHAZAL avait été contacté pour le village de Maca et un radar avait été installé. Des panneaux limitant la vitesse à 50 ont été installés. Nous allons continuer sur le village de la Grée où les riverains se sont plaints également de vitesse excessive.

Monsieur le Maire
Je voudrais ajouter une remarque. On constate souvent des véhicules qui roulent très vite avec une remorque chargée pour se rendre à la déchetterie du Pont du Gué. On trouve quelques fois des cartons ou autres qui se déversent dans les fossés, ce qui a pour effet de donner une très mauvaise image à cette route du Pont du Gué. Il y a donc nécessité de prendre des mesures sur la limitation de la vitesse, vu le trafic important de véhicules avec remorque n'étant pas forcément de DONGES, puisque la déchetterie du Pont du Gué est réservée aux usagers de la CARENE. Nous savons également qu'il y a des usagers de la Communauté de Communes Loire et Sillon qui viennent à la déchetterie de DONGES. C'est un problème auquel il faudra penser, parce que cela génère des nuisances assez importantes sur nos routes qui ne sont pas adaptées.

Décision
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

DECIDE :
➡ **D'APPROUVER** le programme d'aménagement tel que proposé ci-dessus
➡**DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Général 44.

****

Délibération n° 3 : Classement de voies communales : intégration des nouvelles voiries

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé
Afin d'entretenir les données physiques utilisées pour la répartition des dotations financières de l'Etat, il est nécessaire d'intégrer les voiries nouvelles.

La dernière mise à jour datant du 1er janvier 2008, il y a lieu d'établir l'intégration des voies nouvelles dont le détail apparait dans le tableau ci après :

Noms des rues	Longueur de voirie (en ml)
Rue Lucie Aubrac	270,00
Allée de Bernasseau	90,00
Rue Pierre Brossolette	50,00
Rue de la Cadenais	70,00
Rue des Castors (nouvelle voie à sortir rue des Ecoles)	160,00
Rue Olympe de Gouges	130,00
Rue Nelson Mandela	70,00
Rue Martin Luther King	110,00
Rue Jean Moulin	150,00
Rue Jacqueline de Romilly	150,00
Rue Saint Paul (en direction du lotissement de la Machottais)	80,00
Rue George Sand	120,00
Rue Simone Veil	160,00
Total (en ml)	**1610,00**

Il est à considérer une nouvelle longueur de voirie de 1 610 ml, ce qui modifie la longueur totale de 50 911 ml à 52 521 ml.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle longueur de voirie communale sur la commune DONGES qui est désormais de 52 521 ml.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Viviane ALBERT

Je voulais juste faire une petite remarque concernant la rue Saint-Paul en direction du lotissement de la Machottais. Il me semble que nous l'avions dénommée rue Louise Michel. Il y avait même un panneau.

Monsieur le Maire

C'est une voie privée. Lors de sa dénomination, je vous en avais fait la remarque. Le lotisseur vous avait demandé de donner un nom à cette rue, mais ce n'est pas une voie communale.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE :**

➡ **APPROUVE** la nouvelle longueur de voirie communale sur la Commune de DONGES qui est désormais de 52 521ml.

****

Délibération n° 4 : Mise en vente d'un véhicule communal

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

La commune de DONGES a fait l'acquisition en 1989 d'un tractopelle de marque FORD, modèle 655 C.

Eu égard à l'âge du matériel d'une part et aux frais qui sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement en toute sécurité, il n'est pas économiquement viable de procéder aux réparations.

Proposition

A ce titre, la commune souhaite céder dans l'état ce matériel. La mise à prix minimale est de 2 000 €.

Pour cette vente, il est envisagé la procédure suivante :

- Publicité élargie annonçant la mise en vente du matériel pendant une période de 3 semaines.
- Réception à la date butoir fixée au préalable dans la publicité. La réponse s'effectuera obligatoirement sous double enveloppe cachetée, adressée à Monsieur le Maire et indiquera les coordonnées précises du futur acquéreur, ainsi que sa proposition financière datée et signée.
- Une commission communale ad'hoc composée du Maire, de deux Adjoints et d'un représentant des services techniques procédera à l'ouverture des enveloppes.
- L'attribution s'effectuera suivant le principe des enchères au plus offrant.
- Une réponse écrite sera transmise au meilleur enchérisseur fixant les modalités de paiement et les conditions d'enlèvement du matériel.

L'enlèvement du matériel ne pourra avoir lieu :

- qu'après autorisation
- qu'en dehors des heures de service
- qu'après paiement par l'acquéreur du montant fixé dans son enchère
- que sous la responsabilité entière de l'acquéreur

L'acquéreur prendra possession du matériel en l'état et ne pourra opposer une quelconque réclamation ou autre à la commune.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante :

* **D'APPROUVER** le projet de vente du matériel dans les conditions exposées ci avant,

* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à vendre le matériel désigné, conformément à la procédure décrite ci-dessus.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire
Je vais vous donner quelques explications sur cette procédure. D'abord, nous avions une volonté de transparence pour que les véhicules communaux dont la commune souhaite se séparer soient vendus dans des conditions inattaquables et que cela se passe sur des critères absolument incontestables, le critère étant celui du prix, c'est-à-dire le plus offrant, dans une procédure tout à fait neutre d'adjudication.

Madame RISICO, trésorière municipale, nous a confortés dans cette volonté de transparence, c'est pour cette raison que nous faisons passer cette délibération en conseil municipal afin que l'assemblée délibérante soit d'abord informée de ce projet et que les critères qui sont indiqués soient officiellement validés pour que la vente en l'état ait lieu dans les conditions indiquées, sous forme d'enchères au plus offrant.

Il s'agit d'un véhicule acheté en 1989, largement amorti aujourd'hui.

Décision
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE :**

➡ **APPROUVE** le projet de vente du matériel dans les conditions exposées ci-avant,

➡ **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre le matériel désigné, conformément à la procédure décrite ci-dessus.

****

Délibération n° 5 : Information sur les marchés supérieurs à 20 000 € HT conclus au titre de l'année 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé
Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics et à l'arrêté du 21 juillet 2011, il convient de publier au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente, dont le montant est supérieur à 20 000 € HT, en fonction des tranches indiquées.

Proposition
En conséquence, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de l'ensemble des marchés susvisés, joints en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à

➡ **PREND ACTE** des marchés qui ont été passés au titre de l'année 2014.

****

Délibération n° 6 : Organigramme des services municipaux - Adoption

RAPPORTEUR : Madame Sandrine SALMON

Exposé

Une réflexion sur la réorganisation des services municipaux a été menée dans un souci de modernisation et de simplification.

Cette réflexion a abouti au projet d'organigramme ci-annexé.

Ce projet a été examiné par le Comité Technique le 19 février 2015. Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le collège des représentants du personnel s'est abstenu à l'unanimité, au motif qu'il n'avait pu recueillir l'avis de tous les agents concernés par le nouvel organigramme, notamment certains agents placés en congé maladie.

Le projet d'organigramme a fait l'objet d'une présentation détaillée en commission du personnel le 10 mars dernier.

Il est précisé que ce nouvel organigramme sera susceptible d'être révisé par le conseil municipal en fonction des propositions qui pourront être faites par le Directeur Général des Services, et après un nouvel avis du Comité Technique.

Proposition

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 19 février 2015,

il est proposé au Conseil Municipal

* **D'APPROUVER** le nouvel organigramme des services de la Ville.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Christine MISIN

L'organigramme qui nous est présenté en délibération, est le fruit du travail d'un cabinet conseil, Monsieur URFIN de RENNES, que vous avez choisi pour deux missions simultanées : sélectionner le DGS et porter un regard extérieur sur l'organisation des services.

Le but, je cite Monsieur le Maire, les propos que vous avez tenus lors de notre question diverse au conseil de novembre, pour justifier l'intervention de ce consultant extérieur auprès des services :

* remédier à un certain nombre d'incohérences,

* rendre plus performant,

* améliorer dans l'équité,

* je vous cite, « débroussailler le maquis » d'un système dans un état de sclérose, avec une absence de confiance.

A la présentation de ce nouvel organigramme, nous ne voyons aucun chamboulement qui justifie la dépense de 43 000 €, soit 1 500 € la journée. Rien de concret et pas plus d'humanité qu'il en existait auparavant. Pour nous, il s'agit d'une dépense excessive et non justifiée, Mr URFIN s'est substitué à la tâche de Madame l'Adjointe au personnel.

Nous souhaiterions savoir, Madame L'Adjointe, quels sont les travaux qui ont conduit Monsieur URFIN à ces conclusions ? Existe-t-il un rapport qui explique la cohérence de cet organigramme ?

De plus, la publicité étant obligatoire pour tous les marchés à partir de 15 000 € HT, règle de la commande publique, est-ce que vous pouvez nous dire quels sont les supports qui ont été utilisés pour faire paraître la publicité concernant ce marché ? Enfin, nous sommes étonnés que le marché concernant Monsieur URFIN ne figure pas à la délibération n° 5, alors que le marché a été conclu en 2014 et qu'il dépasse le seuil de 20 000 € HT.

Monsieur le Maire
Madame MISIN, vous parlez d'autre chose que de l'organigramme. Je vais quand même vous répondre, je n'esquive jamais les questions.

L'organigramme est le résultat d'une étude, d'une analyse qui a été longue, de l'état des services tels qu'ils étaient et les propos que j'ai tenus et que vous avez cités, je confirme et je signe.

Premièrement, je persiste à dire qu'il fallait réorganiser les services, il fallait reconstruire un organigramme pour mettre fin à la centralisation caricaturale qui avait lieu avant et permettre la transversalité entre les différents services de la ville. Il fallait faire ce travail par un regard extérieur, ce n'est pas le rôle de l'Adjoint au Personnel que de se transformer en consultant pour réorganiser une Administration Municipale. Il fallait faire ce travail important en début de mandat et il fallait le faire avant l'arrivée du DGS. C'étaient deux priorités essentielles. Nous avons passé trois heures Madame MISIN, en Commission du Personnel pour examiner cet organigramme. Toutes les explications ont été données sur les causes et les conséquences de tous les changements qui ont été apportés à l'organigramme précédent. Il me semble donc que le rendu a été fait de façon assez exhaustive, parce que trois heures de réunion sur un organigramme, cela ne me paraît pas avoir balayé le sujet ou avoir examiné cela « à la louche ». Je pense que les réflexions que nous avons exposées, les questions auxquelles nous avons répondu, démontrent qu'il y avait une implication par-delà le consultant extérieur des élus et qu'une logique ressortait de cet organigramme.

Vous dîtes que cet organigramme ne traduit aucun changement. Je crois qu'il vous vous a été expliqué en détail les différentes modifications qui étaient opérées, les conséquences qu'elles avaient sur le fonctionnement des services. Il ne me semble pas du tout que nous avons repris à l'identique ce qui se faisait avant, sachant que j'ai déjà dit qu'il y avait un organigramme « officiel » et un organigramme « officieux » et que l'organigramme « officiel » n'était pas réel et l'organigramme « officieux » n'était pas officiel…

Je pense que c'est la première fois que cet organigramme est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Nous avons eu pour souci de rendre public, après consultation légitime et obligatoire du Comité Technique, de faire acter de façon plus officielle par l'Assemblée Délibérante la nouvelle organisation des services de la ville et c'est sur la base de cette organisation nouvelle que notre Directeur Général des Services, Monsieur BOUTIN, va prendre ses fonctions courant avril. Je pense que cet organigramme est le résultat d'un travail long, important et utile et qu'il débouche sur des réelles nouveautés dans l'organisation des services. Pour exemple, au niveau des services techniques, il y a la création d'un poste de responsable du Centre Technique Municipal, c'est un service qui existe dans beaucoup de collectivités, qui n'existait pas à DONGES. D'autres services ont été créés, comme les services à la population distingués de l'Administration Générale.

D'autre part, sur l'organigramme figure le CODIR (Comité de Direction Institutionnalisé) dont nous avons longuement parlé en Commissions de Personnel. Des réunions régulières ont lieu entre tous les chefs de service pour assurer la transversalité, ô combien importante, dont nous avons besoin, car nous avons constaté récemment que certains services travaillaient seuls, sans communication entre eux. Voici un exemple criant de la nécessité qu'il y avait de réorganiser le fonctionnement des services pour éviter de faire perdre du temps aux uns et aux autres, d'améliorer la circulation des informations et d'améliorer le fonctionnement général de la collectivité.

Pour revenir sur des points plus techniques concernant les marchés dont vous parlez. Madame MISIN, je vous précise que vous mélangez plusieurs choses pour dire qu'il y avait une mission unique. Plusieurs missions ont été confiées au consultant qui ne s'additionnaient pas les unes aux autres, ni dans leur objet, ni dans leur nature, ni dans leur montant. Vous ne pouvez pas considérer que nous avons eu un consultant unique auquel nous aurions confié une mission unique qui aurait dépassé le seuil de publicité des consultations pour des commandes publiques. Il y a eu plusieurs missions, Madame MISIN, dont une qui consistait à assister la collectivité au recrutement du Directeur Général des Services. C'est la première mission. Ensuite, il y a eu une deuxième mission qui était l'assistance à la collectivité dans l'élaboration d'une nouvelle organisation des services. C'est le résultat de ce travail qui vous est présenté ce soir.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous n'avons pas eu de DGS pendant quelques mois et qu'il a fallu animer les CODIR et cette autre mission d'animation a été confiée au même consultant au cours du mois de janvier jusqu'au début du mois de février. Vous additionnez ensemble des missions qui n'avaient pas le même objet, le même périmètre, la même nature. Ce n'est pas parce que c'est le même consultant que qu'e l'on doit additionner des missions qui n'ont pas le même objet, qui n'ont pas le même périmètre, qui n'ont pas la même nature. C'est pour cette raison qu'il y a eu des commandes séparées en 2014 et 2015. Vous ne pouvez pas prétendre qu'il s'agirait d'une mission unique qui aurait fait l'objet d'une commande unique. Concernant le montant que vous prétendez dénoncer, je vous rappelle et je vous l'ai déjà dit en Commission du Personnel, que ce montant est parfaitement assumé puisque l'économie que nous avons réalisée est due à la non présence du DGS à partir d'octobre 2014, qu'elle est largement supérieure au coût que vous avez relevé. Nous n'avons pas augmenté les dépenses ; nous avons pu assurer la continuité de service public, nous avons pu choisir un DGS et nous avons pu en même temps participer au travail de réorganisation de notre administration municipale sans augmenter le volume global.

Vous pouvez le redénoncer mais je le réassumerais. Maintenant la page est tournée et nous allons accueillir le nouveau Directeur Général des Services qui viendra constituer la clé de voûte de cette nouvelle organisation municipale.

Madame Claudine MORICLET
Lors de la commission du personnel du 10 mars dernier, vous nous avez dit Monsieur le Maire qu'il n'existait pas d'organigramme des services de la ville alors que vous nous l'avez fourni lors de cette même commission, même s'il n'avait pas été validé auparavant par le Conseil Municipal.

Nous vous demandons en quoi ce nouvel organigramme est-il modernisé et simplifié ? Si le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable, il n'en est pas de même pour le collège des représentants du personnel qui s'est abstenu à l'unanimité. Cette réorganisation des services comme nous le craignons, a engendré de la souffrance au travail pour certains. Pourtant, durant la campagne, vous parliez de rétablir l'écoute et la confiance entre les élus, la population, le personnel municipal, d'écouter avant d'agir, de redonner la confiance aux personnels communaux et un sens à leur travail, de relancer le dialogue social avec le personnel et ses représentants syndicaux.

Suffit-il de mandater un cabinet pour parler de modernisation et quels sont les éléments de cette modernisation ? Suffit-il de déplacer des agents d'un service à l'autre sur un organigramme pour parler de simplification ? Etait-il nécessaire d'affecter plusieurs milliers d'euros à cette mission pour nous présenter simplement un organigramme, vous qui êtes si attaché au bon usage des deniers publics, à moins que Madame SALMON, Adjoint délégué au personnel, nous fournit ce soir des informations complémentaires ? Pourquoi avoir choisi plus particulièrement le cabinet URFIN dont on sait que le passage sur certaines communes de la CARENE a provoqué de vives tensions au sein des agents ? Pour terminer, pouvez-vous nous donner le coût total de l'intervention du cabinet URFIN, tout confondu ? Merci.

Monsieur le Maire
Madame MORICLET, je crois que vous posez des questions auxquelles j'ai déjà répondues, notamment sur le coût du cabinet que je vous ai présenté au cours de la Commission du Personnel comme je m'y étais engagé. Je ne vois pas en quoi il y a une nouveauté par rapport à cela.

Vous nous dites que nous nous étions engagés sur le dialogue social, vous nous parlez de souffrance au travail : je crois quand même avoir entendu que la souffrance au travail existait avant 2014, on en a beaucoup entendu parler de la souffrance au travail dans les services avant 2014, il y a beaucoup d'agents qui se sont exprimés sur leurs souffrance au travail, ce n'est pas un phénomène nouveau qui serait soudain apparu à l'élection de la nouvelle municipalité.

Je pense qu'il faut être juste et raisonnable quand on porte de tels jugements. Depuis l'élection des nouveaux Comités Techniques au début du mois de décembre 2014, nous avons eu 3 réunions de Comité Technique avec les représentants du personnel, c'est un rythme de réunions que l'on n'a jamais vu avant. Dans le passé, les Comités Techniques Paritaires se réunissaient 2 fois par an et aujourd'hui, depuis le 19 décembre 2014, nous nous sommes réunis 3 fois, la dernière fois cet après midi. Je pense qu'en termes de dialogue, nous avons marqué une différence, et j'ajoute que non seulement nous avons réuni des comités techniques officiels mais qu'en amont nous avons organisé des réunions informelles avec les représentants du personnel pour préparer ces réunions officielles. Nous avons également mis en place le CHSCT qui est une nouvelle instance et nous avons établi un calendrier de réunions pour ces 2 instances. Nous allons travailler sur la formation des membres du Comité Technique et CHSCT parce que ce sont des formations obligatoires et Sandrine SALMON s'en occupe actuellement. Concernant le CHSCT, nous allons également travailler avec l'assistant de prévention de la commune.

Je pense qu'au niveau de la réorganisation du dialogue social, nous démontrons que nous mettons en place des rendez-vous particulièrement nombreux et réguliers avec tous les représentants du personnel. Il y a une continuité par rapport aux engagements que nous avions pris. Je pense que c'est important de le souligner, et nous continuerons. Nous avons un grand nombre de chantiers qui sont à mettre en œuvre, sur lesquels nous allons travailler avec le DGS qui va arriver début avril. Aujourd'hui, les choses sont un peu dans l'attente de son arrivée parce que c'est lui qui sera le maître d'œuvre des décisions qui seront à mettre en place et des consultations, des négociations qui auront lieu avec les représentants du personnel. Voilà la réalité ; le dialogue social a été particulièrement intense depuis la fin de l'année 2014, et nous entendons bien poursuivre dans ce sens.

Concernant l'abstention à l'unanimité des représentants du personnel sur l'adoption de l'organigramme, ceux-ci se sont abstenus par précaution, n'ayant pas recueilli l'avis de tous les agents concernés avant la réunion du Comité Technique. Ce n'est pas un refus de principe de leur part, juste une abstention de précaution et non pas une abstention d'hostilité. Il était question d'un chef de service, en arrêt maladie, qui n'a pu être contacté, qui restait chef de service, en gardant les mêmes responsabilités et le même nombre d'agents sous son autorité. C'est la raison de la prudence des représentants du personnel par rapport à cet organigramme et c'est uniquement par rapport à cela, cela peut se comprendre. Néanmoins, ce qu'il est important de dire, c'est que les représentants du personnel ne nous ont absolument pas fait part d'une hostilité tant sur l'organisation générale que sur les détails de l'organisation.

Nous ne pouvons pas tirer de conclusions de ces votes qui ont lieu au sein du Comité Technique. Simplement il y a un travail qui vous est présenté ce soir, nous le soumettons au Conseil Municipal pour validation officielle. Cet organigramme sera porté à la connaissance du nouveau DGS qui pourra à son tour formuler des adaptations qui seront à nouveau soumises au Comité Technique, au conseil municipal en tant que de besoin.

Voilà la réalité de cette réorganisation, de la mise à exécution de nos engagements concernant le dialogue social.

Madame Claudine MORICLET
Il y a quand même plusieurs agents qui sont en arrêt de travail suite à la restructuration des services.

Monsieur le Maire
Vous avez des informations médicales ? Vous connaissez les causes médicales ? Vous êtes le médecin du travail ? Vous avez des éléments qui vous permettent de le dire ? Si vous n'avez pas d'éléments, ce que vous dites est grave, Madame MORICLET, je vous le signale. Cela m'intéresse beaucoup. Ce que vous dites n'est pas anodin, cela voudrait dire que vous avez des informations médicales sur les agents que nous n'avons pas. Comment pouvez-vous affirmer des choses si vous n'avez pas l'information médicale ? Comment pouvez-vous savoir pourquoi les gens sont en arrêt maladie alors que nous, employeur, nous n'avons pas le droit de le savoir ?

Madame Claudine MORICET
J'ai constaté qu'il y avait plusieurs agents en arrêt de travail.

Monsieur le Maire
Il a toujours plusieurs agents en arrêt de travail. Il y a des agents qui étaient en arrêt de travail lorsque vous étiez élus et qui ont repris leur travail depuis notre élection. Je ne vois pas le rapport avec les élus ; vous essayez de refaire des liens de cause à effet entre de choses que vous ne connaissez pas.

Madame Claudine MORICLET
Je vous ai demandé le coût total de l'intervention du cabinet URFIN que vous deviez nous donner en commission Finances.

Madame Christine MISIN
J'avais posé la question à la Commission du Personnel. Monsieur CHENEAU avait répondu que le montant serait donné en Commission des Finances, ce qui a été fait. Monsieur CHAZAL qui est dans votre équipe a eu connaissance des chiffres.

Monsieur Alain CHAZAL
Il me semble que c'est le Conseil Municipal qui est l'assemblée délibérante de notre commune et non pas les commissions. Si vous avez le montant, donnez-le. Madame MISIN était là pour répondre à votre place. Lorsqu'une question est posée par un conseiller municipal, vous devez lui répondre ou l'informer de votre refus de répondre.

Monsieur le Maire
Madame MISIN a donné le chiffre que j'ai annoncé en Commission des Finances. J'ai dit à Madame MISIN que je ne contredisais pas et que j'assumais. Je ne vois pas pourquoi j'aurais dit à Madame MISIN qu'elle avait tort alors qu'elle a donné un chiffre pertinent et je n'ai pas demandé à Madame MISIN de répondre à ma place. J'estime que l'information a déjà été donnée au Conseil Municipal. Je ne vois vraiment pas l'intérêt de générer ce type de débats totalement oiseux.

Monsieur Mikaël DELALANDE
Seulement quelques petits points. Chaque majorité a sa méthode. L'organigramme est présenté ce soir. Je me souviens que sous l'ancien municipe, il était présenté régulièrement au sein de la Commission du Personnel ; vous n'en faisiez pas partie Monsieur le Maire. Il y a eu de nombreuses réunions informelles, initiées soit par l'équipe municipale, soit par les représentants syndicaux. Concernant le CHSCT, il n'y avait pas de revendication du personnel pour créer une instance à part. La loi permettait que le CTP en fasse office. On savait que la loi allait tomber et qu'il fallait créer un organe distinct. Sur l'hostilité, tous les comptes-rendus de CTP sont disponibles ; il n'y a pas eu de grands débats de la part des représentants du personnel pour dénoncer des mauvais traitements ou certaines choses. Le dialogue social a toujours existé. Les syndicats, croyez moi, savent utiliser les instances pour cela. Je suis un peu surpris mais on verra au fil des années, au fil de votre mandat comment cela se passe et j'espère que pour ce personnel, les choses se passent bien. Je vous en souhaite bonne chance.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

*** 20 POUR**

*** 2 CONTRE**

Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

et

*** 7 ABSTENTIONS**

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Monsieur LETERRIER Philippe - Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine –

➡ **APPROUVE** le nouvel organigramme des services de la Ville.

****

Délibération n° 7 : Mise à jour du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : Madame Sandrine SALMON

Exposé

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps incomplet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition

Sur la proposition du Maire, il est proposé le tableau actualisé qui intègre :

- La création d'un poste d'attaché territorial à temps complet (35 heures / semaine) suite au recrutement du Directeur Général des Services à compter du 15 avril 2015.

Les créations de poste issues d'avancement de grade et de promotion interne engendreront ultérieurement des suppressions de postes des grades occupés à ce jour.

Emplois permanents à temps complets

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois au 12 février 2015	Emplois créés ou supprimés	Tableau des effectifs après délibération du 26 mars 2015	Emplois pourvus au 26 mars 2015
Filière administrative					
Attaché territorial	Attaché principal	1		1	1
	Attaché	5	1	6	5
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe				
	Rédacteur principal 2nde classe	1		1	1
	Rédacteur	0		0	0
Adjoint administratif	Receveur principal	1		1	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	5		5	4
	Adjoint administratif principal 2ème classe	6		6	6
	Adjoint administratif 1ère classe	2		2	2
	Adjoint administratif 2ème classe	9		9	8
Filière technique					
Ingénieur	Ingénieur principal	2		2	2
	Ingénieur				
Technicien territorial	Technicien principal de 1ère classe	1		1	1
	Technicien	1		1	1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		1	1
	Agent de maîtrise	9		9	9
	Adjoint technique principal 1ère classe	13		13	11
	Adjoint technique principal 2ème classe	4		4	4
	Adjoint technique 1ère classe	1		1	1
	Adjoint technique 2ème classe	34		34	32
Filière Sports					
Educateur sportif	Educateur sportif	0		0	0
	Educateur sportif principal	0		0	0
Filière Animation					
Animateur	Animateur	1		1	1
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	0		0	0
Filière Police Municipale					
Brigadier	Brigadier principal	1		1	1
	Brigadier	1		1	1
Filière Patrimoine Bibliothèque					
Assistant de conservat. Principal 1ère cl	Assistant principal de conservation. 1ère cl	1		1	1
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2ème classe	1		1	0
Filière Médico-sociale					
Educateur de jeunes enfants	Educateurs de jeunes enfants	2		2	2
Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal de 1ère classe	4		4	4
	ATSEM principal de 2ème classe	2		2	2
	ATSEM 1ère classe	3		3	3
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal 2nde cl	1		1	1
Assistant territorial socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	2		2	1
	Assistant socio-éducatif principal	1		1	1
Agent social	Agent social 1ère classe	1		1	0
	Agent social 2ème classe	1		1	1
	Total	118	1	119	108

Emplois permanents à temps non complets

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois au 12 février 2015	Emplois créés ou supprimés	Tableau des effectifs après délibération du 26 mars 2015	Emplois pourvus au 26 mars 2015
Filière Patrimoine Bibliothèque					
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 1ère classe	1		1	1
	Adjoint du patrimoine 2ème classe	1		1	1
Filière technique					
Adjoint technique	Adjoint technique 1ère classe	1		1	1
	Adjoint technique 2ème classe	5		5	1
Filière administrative					
	CAE	2		2	2
	Rédacteur principal 2ème classe	1		1	1
Filière Sociale					
EJE	Educateur de Jeunes Enfants	2		2	2
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal 1ere cl	0		0	0
	Auxiliaire de puériculture principal 2eme cl	2		2	1
	Auxiliaire de puériculture 1ere cl	3		3	1
Agents sociaux	Agents sociaux 1ère classe	3		3	0
	Agents sociaux 2ème classe	5		5	5
	CAE	2		2	2
	Total	28	0	28	18

Emplois fonctionnels

Fonction	Catégorie	Nombres d'emplois au 12 février 2015	Emplois créés ou supprimés	Tableau des effectifs après délibération du 26 mars 2015	Emplois pourvus au 26 mars 2015
Direction Générale des Services	A	1		1	0
	Total	1	0	1	0

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire
Il s'agit d'un fonctionnaire titulaire qui remplira les conditions statutaires pour travailler dans notre collectivité et qui sera détaché dans la fonction de DGS comme l'était les anciens DGS avant 2009. Il ne s'agit pas en aucun cas d'une création d'emploi. Ce sont juste des nouvelles modalités pour pourvoir l'emploi de DGS.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD
Juste une coquille par rapport au tableau où on constate que le total d'emplois créés ou supprimés est égal à zéro alors qu'on a clairement 1 pour le nombre d'attachés.

Monsieur le Maire
Madame SIMON a déjà fait la remarque. Le document sera corrigé en conséquence.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

*** 26 POUR**

et

*** 3 ABSTENTIONS**

Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine –

➡ **APPROUVE** le tableau des effectifs à temps complet et non complets de la collectivité, à compter du 26 mars 2015, tel qu'énoncé ci-dessus,

➡ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

****

Délibération n° 8 : Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (art. L2122-22 du CGCT)

Exposé

Monsieur le Maire fait part au Conseil des opérations de déclaration d'intention d'aliéner, prises depuis le conseil du 12 février dernier :

Registre des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Service Urbanisme Foncier

Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Bien	Prix de vente Commission	Date de décision	Décision
0 6006	16/01/2015	LANDREAU MICKAEL 10 RUE DE LA SENCIE 44480 DONGES	**Bâti sur terrain propre** 10 RUE DE LA SENCIE BI 310, BI 685	137 000 €	03/02/2015	Pas d'acquisition
0 6007	19/01/2015	COMPAGNIE FINANCIERE DE MARCHAND DE BIENS VOLNEY 19 RUE DES CAPUCINES 75001 PARIS	**Bâti sur terrain propre** LES CHAMPS PLATS BL 772, BL 775	76 000 € 7 000 €	03/02/2015	Pas d'acquisition
0 6008	19/01/2015	HAMON CHRISTIANE GAVERLY 44480 DONGES	**Non bâti** 302TER LE HOUSSA ZR 339	33 000 €	03/02/2015	Pas d'acquisition
0 6009	23/01/2015	DESBOIS Cts	**Bâti sur terrain propre** 40 RUE DU STADE BM 1057p, BM 754	75 000 €	03/02/2015	Pas d'acquisition
0 6010	28/01/2015	CHARRIER FABIEN 206 LA CARREE 44480 DONGES	**Bâti sur terrain propre** 206 LA CARREE ZH 140	165 000 €	03/02/2015	Pas d'acquisition
0 6011	28/01/2015	MARTEIL Cts	**Bâti sur terrain propre** 89 RUE DES HERLAINS BL 642, BL 665	150 000 € 11 000 €	03/02/2015	Pas d'acquisition
0 6012	29/01/2015	BOUSSARD Michel 7 PARC DU MARCHE 44600 SAINT NAZAIRE	**Bâti sur terrain propre** 4 RUE JULES VERNE BL 640p	147 000 € 4 000 €	03/02/2015	Pas d'acquisition
0 6013	02/02/2015	DESBOIS-HULSCHGER Cts	**Bâti sur terrain propre** RUE CLAUDE BERNARD BM 1058, BM 1060, BM 1389	1 000 €	24/02/2015	Pas d'acquisition
0 6014	04/02/2015	BOUSSARD MICHEL 7 PARC DU MARCHE 44600 SAINT NAZAIRE	**Non bâti** LES ECOTES BL 640p, BL 660p		24/02/2015	Pas d'acquisition

0 6015	09/02/2015	LAMBERT Cts	**Bâti sur terrain propre** 57 MACA ZR 261	98 000 € 6 000 €	24/02/2015	Pas d'acquisition
0 6016	13/02/2015	HERBELOT DAVID 33 RUE EVARISTE BOULAY PATY 44480 DONGES	**Bâti sur terrain propre** 33 RUE BOULAY PATY BI 180	108 000 € 6 900 €	24/02/2015	Pas d'acquisition
0 6017	16/02/2015	YVIQUEL STEVEN 13T LA CREPELAIS 44480 DONGES	**Bâti sur terrain propre** 13 T LA CREPELAIS ZC 348	175 000 €	24/02/2015	Pas d'acquisition
0 6018	16/02/2015	NIGON NATHALIE 9 LA POITEVINAIS 44160 BESNE	**Bâti sur terrain propre** LA CREPELAIS ZC 232, ZC 233	72 000 € 6 480 €	24/02/2015	Pas d'acquisition
0 6019	19/02/2015	BOURRE JOELLE 10 LES BROUZILS 44480 DONGES	**Non bâti** LES BROUZILS ZK 286, ZK 287, ZK 290, ZK 294, ZK 297	44 000 € 5 000 €	24/02/2015	Pas d'acquisition
0 6020	25/02/2015	JARLEGAND 79 RUE DU STADE 44480 DONGES	**Non bâti** LA CADENAIS YL 247	32 500 €	17/03/2015	Pas d'acquisition
0 6021	26/02/2015	FOUCHER YOHANN 16 RUE DE BEARN 44480 DONGES	**Bâti sur terrain propre** 16 RUE DE BEARN BM 1149	176 000 €	17/03/2015	Pas d'acquisition
0 6022	27/02/2015	DAVID BERNARD 4 RUE ARMAND DE GRAMONT 44480 DONGES	**Non bâti** RUE DES SORBIERS BM 1387	58 000 €	17/03/2015	Pas d'acquisition
0 6023	04/03/2015	DESLANDES Cts	**Bâti sur terrain propre** 26 RUE BOULAY PATY BI 529	60 000 €	17/03/2015	Pas d'acquisition
0 6024	09/03/2015	PICARD ERIC 17 RUE DES FRENES 44480 DONGES	**Bâti sur terrain propre** 17 RUE DES FRENES BL 696	204 000 €	17/03/2015	Pas d'acquisition

0 6025	09/03/2015	PLUMERAT DIETRICK 25 RUE DE BRETAGNE 44480 DONGES	**Bâti sur terrain propre** 25 RUE DE BRETAGNE BM 146	150 000 €	17/03/2015	Pas d'acquisition
0 6026	09/03/2015	LANOE MONIQUE 37 RUE EVARISTE BOULAY PATY 44480 DONGES	**Bâti sur terrain propre** 37 RUE BOULAY PATY BI 752	14 000 €	17/03/2015	Pas d'acquisition
0 6027	10/03/2015	MEIGNEN Cts	**Bâti sur terrain propre** 35 RUE BOULAY PATY BI 179	14 000 €	17/03/2015	Pas d'acquisition
0 6028	09/03/2015	MEIGNEN Cts	**Bâti sur terrain propre** 35 RUE BOULAY PATY BI 749, BI 750, BI 752	90 000 € 4 072,04 €	17/03/2015	Pas d'acquisition
0 6029	10/03/2015	BOUTIN LORETTE 4 RUE DENIS PAPIN 44480 DONGES	**Bâti sur terrain propre** 4 RUE DENIS PAPIN BI 745	100 000 €	17/03/2015	Pas d'acquisition
0 6030	11/03/2015	GRIMAUD Cts	**Bâti sur terrain propre** 28 RUE DE BRETAGNE BI 116	110 000 € 4 672 €	17/03/2015	Pas d'acquisition
0 6031	12/03/2015	BENOISTEL PIERRE MARIE 18 BOULEVARD WILSON 44600 SAINT NAZAIRE	**Bâti sur terrain propre** 4 RUE DES ECOLES BI 304, BI 305	118 000 € 8 000 €	17/03/2015	Pas d'acquisition
0 6032	12/03/2015	BAZILE Cts	**Bâti sur terrain propre** 82 RUE DES HERLAINS YE 193, YE 91	136 000 €	17/03/2015	Pas d'acquisition
0 6033	13/03/2015	TRENTIN Cts	**Bâti sur terrain propre** 38 RUE DU COLONEL BOUCHER BM 243	96 000 €	17/03/2015	Pas d'acquisition

Monsieur le Maire
L'ordre du jour étant épuisé, nous allons maintenant passer aux questions diverses qui ont été déposées, dans l'ordre de leur réception.

Je laisse la parole au groupe « DONGES AVEC VOUS ».

Madame Michelle RIOT
Cette question s'adresse à vous-même, Monsieur le Maire, mais aussi à Madame l'Adjointe aux Affaires Sociales et à la Vie Economique.

Le FISAC, Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce permet donc d'accompagner la commune et les commerçants pour améliorer la visibilité des commerces et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, conformément à l'évolution des normes. Le débat d'orientation budgétaire annonce un budget de 18 200 € pour la signalisation uniquement.

Dans un premier temps, pouvons- nous avoir le détail de ces investissements de signalisation et dans un second temps, quel est l'avancement des démarches engagées par les commerçants pour leur permettre de financer les travaux d'aménagement nécessaires à leurs boutiques ? Merci de votre attention.

Monsieur le Maire
C'est un sujet que Madame MISIN avait suivi au cours du dernier municipe. Le dossier FISAC avait fait l'objet de la part de la DIRECCTE, Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, d'un courrier accusant réception de dossiers complets le 9 août 2013. Depuis, le dossier qui est présenté au Ministère n'a pas évolué, malheureusement. Monsieur DEVAUX, de la Chambre de Commerce, nous indique que lui-même n'a pas eu le retour de ces dossiers par la DIRECCTE, je dirais même qu'il marque une certaine inquiétude quant à l'avancement de ce dossier, puisqu'il nous écrit qu'il n'a pas de nouvelles précises du FISAC, ni de son évolution, que les chances de voir aboutir ce dossier sur DONGES semblent désormais assez minces, compte tenu du nombre de dossiers déposés et qui restent en instance auprès du Ministère.

Il nous informe qu'en cas d'accord du Ministère, le montant de la subvention qui avait été envisagée pourrait être réduit, ceci étant lié aux problématiques des finances publiques dont nous avons parlées.

Concrètement, pour DONGES, les crédits dont nous avons parlés pour les aménagements, concernent deux panneaux de signalétique des commerces dongeois : l'un devant être implanté près du stand de tir à l'arc, à l'arrivée dans le bourg et l'autre devant être implanté dans un autre site central. On nous demandait de nous positionner soit sur le carrefour des Ecoles, soit sur la place Armand Morvan. Il nous est apparu plus opportun de localiser ce deuxième panneau de signalisation des commerces locaux sur la place de l'Hôtel de Ville, cet endroit étant beaucoup plus adapté quand une personne étrangère à la commune arrive pour la première fois dans une ville qu'elle ne connaît pas. Ce sont les crédits qui sont inscrits pour cette opération et nous avons eu des réunions avec l'UCAID à ce propos, simplement, vous avez compris que les financements attendus de l'Etat ne viennent toujours pas.

Pour répondre maintenant au 2ème volet de la question qui porte sur les diagnostics PMR, nous sommes face à une incohérence de l'Etat mais nous sommes habitués… D'un côté, l'État nous a informés que la position du Ministère était de ne pas engager les actions prévues dans le cadre du FISAC tant que le dossier n'avait pas fait l'objet d'un « feu vert » au Ministère. De l'autre côté, au niveau de l'accessibilité aux handicapés, il fallait que les mises en accessibilité soit réalisées pour le 31 décembre 2014. 2 possibilités se présentaient :

* soit nous faisions les diagnostics et lancions les choses avant le 31 décembre 2014, sans attendre la validation par le Ministère du dossier,

* soit nous attendions sans rien faire et nous n'étions pas en règle par rapport à l'échéance fixée pour la mise en accessibilité.

Les commerçants ont privilégié l'effort de mise en accessibilité. Les diagnostics ont été réalisés sans attendre le feu vert du Ministère. La DIRECTTE nous précise en théorie, que les 15 % de prise en charge de ce coût par l'Etat pourraient être remis en cause parce que nous n'avons pas attendu que le dossier soit libéré. Nous risquions d'attendre longtemps. Les 15 % que la commune s'est engagée à mettre vont être mis.

Maintenant, il y a plusieurs hypothèses : verser 30 % à nos commerçants et ensuite essayer de récupérer les 15 % auprès de l'Etat...

Monsieur Mikaël DELALANDE
Je confirme vos propos. C'est un dossier sur lequel j'ai travaillé avec Madame MISIN en tant que conseiller communautaire.

J'aimerais savoir où en est la subvention exceptionnelle obtenue à la CARENE car nous souhaitions, au niveau de la Commission Economique de la CARENE, faire une expérimentation sur ce type de dispositif. Concernant les dossiers, ceux-ci sont effectivement en souffrance, nous avons été alertés une fois que le dossier avait été déposé. On nous avait fait la remarque que sous le Gouvernement FILLON, les financements avaient été stoppés alors que les communes continuaient à déposer des dossiers. Avec l'aide des Parlementaires, Yannick VAUGRENARD et surtout Marie-Odile BOUILLE, nous avons fait relayer un courrier pour appuyer notre demande puisque nous étions dans une situation spécifique, la commune de DONGES n'ayant jamais utilisé ce dispositif et il y avait la problématique du PPRT. Nous estimions que notre commune pouvait être prioritaire pour aider les commerçants à sécuriser leurs échoppes.

Nous attendons la réponse mais je pense effectivement que cela risque d'être très long.

Monsieur le Maire
Effectivement, cela risque d'être très long. Les commerçants ont eu, je pense, le bon réflexe de se regrouper entre eux pour essayer de diminuer le coût des diagnostics ; ce n'est quand même pas neutre pour un commerce.

Je pense que nous souhaitons soutenir les commerçants dans le travail qui a été réalisé et de respecter au moins les engagements que la Commune a pris pour continuer à avancer, parce que les délais de la mise en conformité des accessibilités vont s'imposer et nous ne pouvons pas attendre perpétuellement des décisions de la DIRECCTE ou du Ministère avant de lancer les travaux. D'un côté, l'Etat nous pousse pour avancer et d'un autre côté, il freine pour subventionner. Il y a un moment où il faut faire des choix et la commune, je pense, va accompagner autant que possible les commerçants qui vont réaliser ces travaux pas simples mais néanmoins indispensables pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Monsieur Mikaël DELALANDE
Vous ne m'avez pas répondu par rapport à la part que la CARENE souhaitait abonder dans le dispositif.

Monsieur le Maire
Pour l'instant, il n'est plus question de cette part de la CARENE. Je réinterrogerai la Commission Développement Economique de la CARENE parce que, pour l'instant, on ne nous en parle plus.

Monsieur Mikaël DELALANDE
Je suis un peu étonné parce qu'il y a eu une délibération qui portait sur ces aides. Je souhaiterais que les services de la ville vérifient cette délibération prise en séance communautaire. Je suis persuadé qu'un montant a été voté exclusivement à la ville de DONGES pour ce dispositif.

Monsieur le Maire
C'est sans doute une ancienne délibération. Nous vérifierons auprès de la CARENE. C'est une affaire à suivre mais en même temps nous travaillons avec la Chambre de Commerce que nous relançons régulièrement sur ce dossier, la Chambre de Commerce étant la mieux à même d'interroger la DIRECCTE. La Chambre de Commerce nous met en garde sur l'avenir du FISAC et les éventuelles baisses au cas où le FISAC interviendrait.

Madame Michelle RIOT
Le contexte économique n'étant pas très bon, il est vrai que certains commerçants sont inquiets. Evidemment, c'est bien de continuer à avoir une concertation entre la mairie et les commerçants.

Monsieur le Maire
Nous avons le souci de maintenir la concertation avec les commerçants et nous avons d'ailleurs un autre chantier sur lequel nous avons commencé à travailler avec eux. Nous avons rencontré les représentants de l'UCAID il y a quelques semaines avec les représentants de la police municipale, de la gendarmerie, pour travailler sur les mesures à prendre pour améliorer la sécurité des commerces, qui est un sujet préoccupant pour tout le monde.

Monsieur Mikaël DELALANDE
Cela faisait partie d'une fiche action sur la sécurité avec des possibilités de volets, de rideaux en fer, de vidéo surveillance etc…. Ce dispositif avait déjà été utilisé dans le cadre de la sécurité. Malheureusement, s'il n'y a pas d'aides financières, je ne vois pas comment on va pouvoir aider les commerçants à améliorer la sécurité de leurs magasins.

Monsieur le Maire
Dans le centre bourg, il y a certainement des mesures à prendre au niveau de la vidéo protection, dans des endroits stratégiques, en concertation avec la gendarmerie et les commerçants pour améliorer un peu les choses et puis faciliter la communication entre commerçants. Ce sont des choses qui ne coûtent pas forcément beaucoup d'argent mais qui peuvent aider, avec des limites quand même. Pour la préservation des libertés publiques, les commerçants n'ont pas le droit de créer de fichiers de personnes défavorablement connues. C'est une préservation importante des libertés publiques et une restriction aux possibilités qu'ils ont de communiquer entre eux.

En dehors de cela, nous avons évoqué devant les représentants de la gendarmerie, notamment avec un représentant spécialisé, des solutions qui pouvaient être mises en œuvre et nous allons continuer à travailler avec les commerçants, les représentants, pour concrétiser ces préconisations de la gendarmerie.

Je pense que nous avons répondu à la question du Groupe « DONGES AVEC VOUS ».

****

Monsieur le Maire
2ème question du groupe « DONGES POUR TOUS » concernant le projet de l'entreprise CHARIER.

Madame Viviane ALBERT
C'est une question qui s'adresse à vous et Monsieur OUISSE. Lors de la commission Urbanisme du 8 décembre 2014, l'entreprise CHARIER nous a présenté un projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes ISDI à la Maison Noulet, sur la route de DONGES-CROSSAC. Vous aviez évoqué la possibilité d'une présentation de ce projet à l'ensemble du conseil municipal en début d'année Pouvez-vous nous informer des suites données ou non à ce projet et nous indiquer si sa présentation à tout le conseil est toujours d'actualité ? Je vous remercie.

Monsieur Louis OUISSE
Le dossier suit son cours actuellement. Les analyses écologiques suivent. Je vais rappeler l'entreprise CHARIER pour qu'elle nous représente son projet.

Monsieur le Maire
Les questions des élus étant épuisées pour ce soir, nous allons clore cette séance et nous allons passer aux questions du public qui ont été présentées.

Avant de passer ces questions, je voudrais simplement rappeler dans quel cadre elles peuvent être présentées conformément au règlement intérieur qui a été approuvé par ce conseil municipal concernant le droit du public de poser des questions.

Je vais vous donner lecture de l'article 6bis du règlement intérieur :
«Après que le Maire a levé la séance du conseil municipal, l'ordre du jour étant épuisé, les personnes présentes dans le public peuvent poser des questions au Maire et/ou à un Adjoint en charge du dossier.

Les questions du public portent sur des sujets d'intérêt général en rapport direct avec les affaires communales.

Elles ne donnent pas lieu à débat.

Le texte des questions du public est adressé au Maire au moins un jour franc avant une séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.

Après la clôture de cette séance, le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier répond aux questions posées oralement par les personnes présentes dans le public.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées après la clôture de la séance ultérieure la plus proche.

Si l'objet des questions orales le justifie, le Maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées ».

CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR – MOIS ET AN